

SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

*Deloitte Audit
For Identification Only*

*FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION*

Aux Actionnaires de la
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES
55, Bd Abdelmoumen
Casablanca

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Générale Marocaine de Banques et ses filiales (Groupe Société Générale Marocaine de Banques), comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 11.582.326 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1.146.634.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

288, Bd Zerkouni
20 000 Casablanca
Maroc

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Société Générale Marocaine de Banques au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note présentant les effets dus à la première application de la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers.

Casablanca, le 29 avril 2019

*FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION*

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON



Faïcal MEKOUAR
Associé

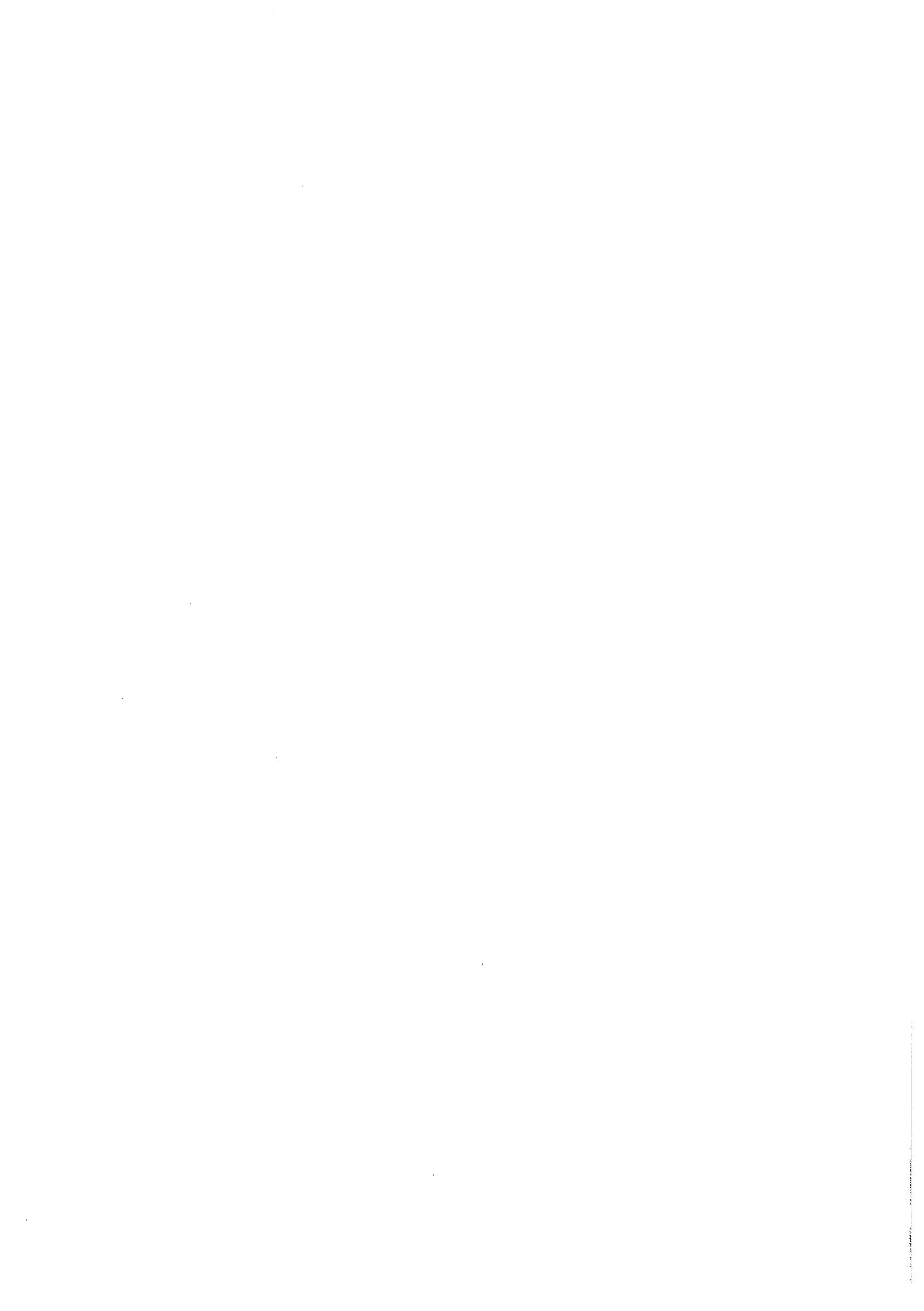
DELOITTE AUDIT



Deloitte Audit
288/Boulevard Zerkouni
- CASABLANCA -
Tel : 05 22 22 40 25/26/34/81
Fax : 05 22 22 40 78

Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée

Deloitte Audit



Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DES BANQUES	BANCAIRE	100,00%	100,00%	IG
INVESTIMA	SOCIÉTÉ DE PARTICIPATION	48,04%	48,04%	IG
SOGECAPITAL BOURSE	INTERMÉDIATION EN BOURSE	100,00%	100,00%	IG
SOGECAPITAL GESTION	GESTION D'ACTIFS	99,94%	99,94%	IG
SOGECAPITAL PLACEMENT	GESTION D'ACTIFS	99,96%	99,96%	IG
SOGELEASE	LEASING	100,00%	100,00%	IG
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OFFSHORE	BANCAIRE	99,92%	99,92%	IG
SOGEFINANCEMENT	CRÉDIT À LA CONSOMMATION	100,00%	100,00%	IG
ATHENA COURTAGE	COURTAGE D'ASSURANCE	96,93%	96,93%	IG
FONCIMMO	ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE	100,00%	100,00%	IG
SOGECCONTACT	CENTRE D'APPEL	99,83%	99,83%	IG
CRÉDIT EQDOM	CRÉDIT À LA CONSOMMATION	56,82%	55,21%	IG
LA MAROCAINE VIE	ASSURANCES	25,82%	25,82%	MEE
ALD AUTOMOTIVE	LOCATION LONGUE DURÉE	15,00%	15,00%	MEE

Deloitte Audit
FIDAROC GRANT THORNTON
Pour Identification Only

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

1. CONSOLIDATION

Les établissements de crédit doivent établir et publier leurs états financiers consolidés en normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007. L'obligation primaire des autorités réglementaires est de donner les établissements de crédit d'un cadre de comparabilité et d'information financière conforme aux meilleurs standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie. Les nouvelles normes comptables internationales ont donc été appliquées par le groupe Société Générale Marocaine de Banques à compter du 1^{er} janvier 2008.

4. CONSOLIDATION

Internet dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées (contrôle exclusif ou conjoint)

Exclusion du permis : circonscriptions particulières de son omission ou de son inexactitude.

Le caractère signifiant. Régroupements d'entreprises :

Filiales intégrées globalement : Pour être intégrée globalement, une entité doit satisfaire à plusieurs critères suivants :

- Inclure certaines unités dans le périmètre de consolidation.

Filiales mises en équivalence : Pour être mises en équivalence, une entité doit statutaire aux mêmes sujets.

Le Groupe Société Générale Marocaine de Banques ne dispose pas d'entité ad hoc.
 "part dans la situation nette" > 0,5% des capitaux propres de l'activité agréée ;
 "total bilan" > 0,1% celle de l'activité agréée.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est un actif matériel contrôlé et possédé pour la fourniture de services ou pour les tâches administratives propres à la banque. En plus de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation (au lieu de charge), il y a lieu de tenir compte de la possibilité d'inventorier le bien en question et ce durant toute sa durée d'existence à l'actif de la banque. Il en découle que si la dépense présente des difficultés à localisation suite à l'invénitale physique, il faut la passer en charge.

Evaluation initiale : Le cout d'acquisition du bien compose :

- + Les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables,
- les réductions commerciales obtenues et des taxes légalement récupérables,
- + Les droits de transports,
- + Les frais de transit,
- + Les frais de transport,
- + Les frais d'assurance ...
- + Les charges d'installations qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien en

Sont à exclure du coût d'acquisition :

Modèle de réévaluation :
éventuelles.

POUR DÉMENTRIFICATION
FIDAROC GRANT THORNTON

Deloitte Audit
For Identification

de fonction... font parties des immobilisations corporelles.
Aucun actif ne satisfait aux conditions telles que : les centres de vacances et loisirs, les logements
immobilisés hors exploitations de classements en immeuble de placement. Les

locations retenues :
locations (ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de

Un bien immobilier détenu par le propriétaire (ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de

3. IMMEUBLES DE PLACEMENT

composants sont :
"application de la composition du capital historique par composants, si il y a lieu.
La méthode de recouvrement du cout historique, à partir des factures, a été adoptée pour
d'empunt étant donné qu'aucun emprunt n'est adossé à l'acquisition d'une immobilisation.
Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la capitalisation des couts
Cout d'emprunt :
"amortissement du bien auquel ils sont rattachés.
A partir de 2012, les frais d'acquisition sont constatés au réel suite à l'investiture physique des
immobilisations SGM, et intégrés à la valeur brute des immobilisations, subissant ainsi
incorporels dans le cout des immobilisations.
Pour la période précédente à 2012, les frais d'acquisition sont forfaitairement inclus dans le
d'architecte qui sont compris dans la valeur d'enfert des honoraires.
A l'exclusion des frais de transport, d'installation et de montage ainsi que les honoraires
"les frais d'actes.
"les honoraires ou commissions hors les honoraires d'architecte,
"les droits de mutation (droits d'engagiste, de conservation foncière...).
Les frais d'acquisition des immobilisations comprennent exclusivement :
Frais d'acquisition :
La valeur résiduelle des différences immobilisations est considérée comme nulle.
Le montant amortissable de l'actif est son cout diminué de sa valeur résiduelle.
Les normes précisent la prise en compte d'une valeur résiduelle pour chaque immobilisation.
Valeur résiduelle :
Les Groupes Société Générale Marocaine de Banques n'a pas opté pour la réévaluation
Periodique des immobilisées d'exploitation.
Modèle d'évaluation :
Les options retenues portent principalement sur l'adoption de l'approche par composants, le
changement au niveau de la durée d'amortissement, l'adoption de l'approche par composants, le
Générale Marocaine est linéaire.
l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Le mode d'amortissement utilisé par le groupe Société
s'attende à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production ou d'unités similaires que
Duree d'amortissement (utilité) : c'est soit la période pendant laquelle l'entité
l'actif, après déduction des couts estimés, si l'actif avait déjà la valeur déjà dans l'état
Valeur résiduelle : le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de
Base amortissable : cout d'un actif diminué de sa valeur résiduelle.
Approches par composants : chaque composant d'une immobilisation dont le cout est
significatif par rapport au cout total de l'immobilisation doit être amorti séparément.
Amortissement :

Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur
comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant
la juste valeur à la date de clôture.

6. CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

» Held To Collect and Sale (HTC&S) : la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs

» Autre / vente (Held For Sale - HFS) : les autres intentions de gestion

6.1.2 Instruments de capitaux propres

La norme IFRS 9 prévoit deux classements pour les instruments de capitaux propres:

» Juste valeur par résultat

» Juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable

Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions sont affectés par défaut dans la juste valeur par résultats.

L'option de la JV par OCI peut être appliquée « ligne à ligne » sur les instruments de capitaux propres détenus pour des fins autres que transactions.

6.1.3 Dérivés (hors couverture)

Aucun changement induit par la norme IFRS 9.

6.1.4 Passifs financiers sous IFRS 9

La norme IFRS 9 ne prévoit pas de changement de classement des passifs financiers par rapport à IAS39.

Les catégories comptables disponibles :

» Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;

» Passif financier à la juste valeur par résultat : instruments émis avec intention de « trading » ou instruments non basiques en option irrévocable.

6.2 DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS 9

IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation basé sur l'estimation des pertes de crédit attendues et exige notamment que les entités comptabilisent une dépréciation des actifs financiers dès la date de comptabilisation initiale.

6.2.1 Principaux changements

Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS39 à IFRS 9 sont :

» Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles ;

» la disponibilité des ressources nécessaires à l'achèvement

» la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Si l'entité ne peut pas distinguer la phase de développement de la phase de recherche, tous les coûts passent en charges.

Évaluation postérieure :

Modèles d'évaluation :

À l'instar des immobilisations corporelles, deux modèles d'évaluation peuvent être appliqués :

Modèle du coût :

Comptabilisation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Modèle de la réévaluation :

Comptabilisation pour le montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs ultérieurs. Ce modèle ne peut être retenu que si les conditions suivantes sont réunies :

» juste valeur déterminée par référence à un marché actif

» les réévaluations régulières

» tous les actifs d'une même catégorie doivent être réévalués sauf s'il n'existe pas de marché actif

Amortissement :

Mode d'amortissement :

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques de l'actif. Le mode linéaire doit être utilisé si un autre rythme ne peut être déterminé de façon fiable.

Une immobilisation à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie.

Une immobilisation à durée d'utilité finie doit être amortie sur cette dernière.

La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminés au minimum à la clôture de chaque exercice.

Pertes de valeur :

Un test de dépréciation doit être pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié et à chaque clôture d'exercice pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Options retenues :

Les immobilisations incorporelles du groupe Société Générale Marocaine de Banques sont évaluées à leur coût amorti.

Le taux d'amortissement retenu est celui appliqué en social.

La valeur résiduelle est estimée comme nulle.

Les charges à répartir sont retraitées en contrepartie des capitaux propres.

Les dépenses engagées dans le cadre des projets informatiques sont traitées dans les comptes sociaux selon deux :

» Phase de recherche : les dépenses sont considérées comme charges

» Phase de développement : les dépenses sont immobilisées.

5. CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Classification des contrats de location :

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Deloitte Audit
For Identification Only

Contrat de location-financement :

Un contrat de location-financement est un contrat ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Contrat de location simple :

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

La classification d'un contrat est étroitement liée au degré de transfert des risques et des avantages au preneur, et exige en ce sens une analyse en substance des contrats par opposition au formalisme juridique qui prévaut en normes locales.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

La norme IAS 17 indique cinq exemples de situations qui conduisent normalement à considérer un contrat comme un contrat de location-financement :

- „ le contrat de location transfère la propriété de l'actif au preneur au terme de la durée du contrat de location.

- „ le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut-être levée pour que, dès le commencement du contrat de location, on ait la certitude raisonnable que l'option sera levée.

- „ la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif même s'il n'y a pas transfert de propriété.

- „ au commencement du contrat de location, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué.

- „ les actifs loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter des modifications majeures.

Comptabilisation :

Location financement :

Comptabilisation chez le bailleur

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir.

La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location-financement.

Comptabilisation chez le preneur :

Le preneur doit comptabiliser les contrats de location-financement à l'actif et au passif de son bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, déterminées chacune au commencement du contrat.

Location simple :

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple doivent être présentés au bilan du bailleur selon la nature de l'actif.

Compte de résultat : les revenus locatifs provenant des contrats de location simple doivent être comptabilisés en produit de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique ne soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps de la diminution de l'avantage retiré de l'utilisation de l'actif loué.

L'amortissement des actifs loués doit se faire sur une base cohérente avec la politique normalement suivie par le bailleur pour l'amortissement d'actifs similaires.

Options retenues :

Les entités exerçant l'activité du crédit-bail au niveau du Groupe sont Sogélease et Eqdom.

Le taux de non levée de l'option d'achat est quasi nul.

Le traitement comptable appliqué par le groupe Société Générale Marocaine de Banques dans le cadre de la consolidation est conforme aux IFRS.

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Deloitte Audit
For Identification Only

6. CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS9

À compter du 1^{er} janvier 2018, le groupe Société Générale Marocaine des banques applique la norme IFRS 9 qui définit, en remplacement de la norme IAS 39, de nouvelles règles de classement, d'évaluation des actifs et passifs financiers et une nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers et de provisionnement des engagements de financement et de garantie.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers résultant de la première application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres à cette date.

6.1 CLASSEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS SOUS IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit 3 catégories d'actifs :

- „ Coût amorti : Le coût amorti par définition ne peut s'appliquer qu'aux instruments de dettes (prêts, créances et titres de dettes) que l'entreprise a l'intention de conserver jusqu'à son échéance permettant une stabilité du résultat.

- „ Juste valeur par résultat

- „ Juste valeur par capitaux propres OCI

- Instruments dettes en juste valeur par capitaux propres OCI recyclables
 - Instruments de capitaux propres en juste valeur par capitaux propres OCI non recyclables sur option irrévocabile
 - 6.1.1 Critères de classement sous IFRS9
 - La classification IFRS 9 dépend de 2 critères cumulatifs :
 - Caractéristiques du produit (SPPI ou non SPPI) :
 - La norme IFRS 9 prévoit un test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments de dettes appelé « Test SPPI » afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Dans le cas contraire, ces actifs devraient être classés en JV Résultat.
 - Le modèle de gestion suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers :
 - La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :
 - Held To Collect contractual cash-flows (HTC) : la collecte des flux de Trésorerie contractuels
 - Held To Collect and Sale (HTC&S) : la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs
 - Autre / vente (Held For Sale - HFS) : les autres intentions de gestion
 - 6.1.2 Instruments de capitaux propres
 - La norme IFRS 9 prévoit deux classements pour les instruments de capitaux propres:
 - Juste valeur par résultat
 - Juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocabile
 - Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions sont affectés par défaut dans la juste valeur par résultats.
 - L'option de la JV par OCI peut être appliquée « ligne à ligne » sur les instruments de capitaux propres détenus pour des fins autres que transactions.
 - 6.1.3 Dérivés (hors couverture)
 - Aucun changement induit par la norme IFRS 9.
 - 6.1.4 Passifs financiers sous IFRS 9
 - La norme IFRS 9 ne prévoit pas de changement de classement des passifs financiers par rapport à IAS39.
 - Les catégories comptables disponibles :
 - Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;
 - Passif financier à la juste valeur par résultat : instruments émis avec intention de « trading » ou instruments non basiques en option irrévocabile.
- 6.2 DÉPRÉCIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS SOUS IFRS 9**
- IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation basé sur l'estimation des pertes de crédit attendues et exige notamment que les entités comptabilisent une dépréciation des actifs financiers dès la date de comptabilisation initiale.
- 6.2.1 Principaux changements
- Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS39 à IFRS 9 sont :
- Le calcul des provisions sur les encours sains non sensibles ;
 - Le « Forward looking » : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut ;
 - La nécessité de suivre la dégradation du risque de crédit au cours de sa vie depuis l'origine au niveau contrat ;
 - Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation.
 - À chaque date de clôture, l'entité doit déterminer si le risque de crédit lié à un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.
- 6.2.2 Modèle de dépréciation
- Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers (y compris les titres de dettes) sont classés en 3 catégories :
- Bucket 1 : Créances saines dont le risque de crédit est faible sans dégradation depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues dans les 12 mois.
 - Bucket 2 : Créances dont le risque de crédit s'est détérioré de manière significative depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances,
 - Bucket 3 : l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39.
- Les instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur à la date de clôture par résultat ou par OCI sur option irrévocabile ligne à ligne.

Application au 1^{er} janvier 2018

Les nouvelles dispositions relatives aux dépréciations sont appliquées de manière rétrospective. Les impacts de l'application de la norme IFRS 9 chez le groupe Société Générale Marocaine de Banques au 01/01/2018 ont été comptabilisés en contrepartie réserves.

7. PROVISIONS

7.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'évènements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Deloitte Audit
For Identification Only

Évaluation :

La norme IAS 37 retient la même méthode d'évaluation des provisions pour risques et charges que le référentiel comptable marocain. Ainsi le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Critères de constitution d'une PRC :

- » L'obligation actuelle envers un tiers.
- » La forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.
- » La fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

Options retenues :

Un seuil de 1 MMAD est retenu pour l'analyse des provisions pour risques et charges, l'actualisation est à effectuer si le montant est significatif.

Les provisions à caractères généraux et les provisions réglementées sont annulées.

7.2 IFRIC 21 «TAXES»

Cette interprétation de la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels» précise les conditions

de comptabilisation d'une dette relative à des taxes prélevées par une autorité publique. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Les principales taxes qui ont donné lieu à un retraitement des états financiers pour la première application de cette interprétation ont été comptabilisées intégralement en résultat au 1^{er} janvier 2016.

8. GOODWILL

Le Goodwill est constitué par l'ensemble des avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être individuellement identifiés et comptabilisés séparément.

Il correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables.

Après être évalué, il doit être comptabilisé à la date d'acquisition en tant qu'actif.

Lorsque l'acquisition est réalisée par étape, le goodwill doit être calculé à chaque étape, sur la base de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise à cette date.

L'amortissement du goodwill laisse la place en IFRS à un test de dépréciation, au minimum annuel.

Options retenues :

L'amortissement des goodwill est abandonné et des tests de dépréciation réguliers sont effectués.

Pour le traitement du Goodwill, la valeur nette comptable retenue est celle arrêtée au 30/06/2018.

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Deloitte Audit
For Identification Only

9. AVANTAGES AU PERSONNEL

La norme IAS 19 identifie 4 catégories d'avantage du personnel :

- » avantages à court terme, tels que les salaires, les rémunérations, les cotisations de sécurité sociale, les congés payés, les congés maladie, l'intéressement et les primes (s'ils sont payables dans les 12 mois suivants la fin de l'exercice) et les avantages non monétaires (tel que l'assistance médicale, le logement, les voitures et les biens ou services gratuits ou subventionnés) accordés au personnel en activité ;
- » avantages postérieurs à l'emploi tels que les pensions de retraite et autres prestations postérieures à l'emploi, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assistance médicale postérieure à l'emploi ;
- » avantages à long terme comprenant les congés liés à l'ancienneté, congés sabatiques, jubilés ou autres avantage liés à l'ancienneté, indemnité d'incapacité de longue durée et, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la fin de l'exercice, l'intéressement, les primes et rémunérations différées.
- » indemnités de fin de contrat de travail.

Régimes à cotisations définies :

Dans les régimes à cotisations définies, l'employeur paye des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pour l'exercice et les exercices antérieurs. La norme impose à l'entité de comptabiliser les cotisations versées au régime à contributions définies lorsque le membre du personnel a rendu des services en échange de ces cotisations.

Régimes à prestations définies :

Les régimes à prestations définies peuvent être non financés, ou partiellement ou intégralement financés. La norme impose à l'entité :

- » De comptabiliser non seulement son obligation juridique mais aussi toute obligation implicite générée par les pratiques passées de l'entité.
- » De déterminer la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans les états financiers ne diffèrent pas de façon significative des montants qui auraient été déterminés à la date de clôture.

- „ D'utiliser la méthode des unités de crédit projetées pour évaluer ses obligations et ses coûts.
 - „ D'affecter les droits à prestations aux périodes de services en vertu de la formule de calcul des prestations du régime.
 - „ D'utiliser des hypothèses actuarielles objectives et mutuellement compatibles concernant les variables démographiques et financières.
 - „ De déterminer le taux d'actualisation par référence à un taux du marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.
 - „ De déduire la juste valeur des éventuels actifs du régime montant comptable de l'obligation.
- Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » :
- Les amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » rendent obligatoire l'enregistrement en Gains et Pertes comptabilisés directement en capitaux propres des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies, sans qu'ils puissent être reclasés ultérieurement en résultat. Par ailleurs, en cas de modification de plan, ces amendements entraînent la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. L'application de ces amendements est rétrospective et leur incidence sur les exercices précédents a été enregistrée dans les capitaux propres.

Options retenues :

Conformément à la norme IAS 19 Révisée, le groupe n'applique plus la méthode du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements et reconnaît au bilan l'intégralité des réévaluations des régimes post emploi à prestations définies.

Par ailleurs, et conformément à l'option prévue dans IFRS 1, les réestimations des écarts actuariels à la date de transition ont été comptabilisées directement en capitaux propres, sans possibilité de recyclage en résultat.

10. DÉRIVÉS

Change à terme

Les opérations de change sont enregistrées dans le bilan à la date de l'engagement et non plus dans le hors bilan, même si la juste valeur à l'initiation est nulle pour la quasi-totalité des contrats (juste valeur nulle pour des contrats fermes initiés à des conditions de marché). Les opérations de change spot donnent lieu à comptabilisation directement au bilan avec réévaluation comme pour le cas des normes marocaines.

Toutes les opérations de change à terme sont suivies en valeur de marché.

Options retenues :

Le groupe Société Générale Marocaine de Banques n'effectue pas d'opérations de couverture. L'ensemble des opérations de change réalisées est classé en instruments en juste valeur par résultat.

11. IMPÔTS DIFFÉRÉS

L' impôt différé gomme les distorsions pouvant exister entre :

- „ les valeurs bilançables comptables et les valeurs bilançables fiscales ;
- „ le résultat sociale et le résultat fiscal ;
- „ le résultat social et le résultat IAS.

L'impôt recalculé représente finalement le résultat courant et le résultat différé.

Un impôt différé passif doit être pris en compte pour toutes les différences temporelles imposables puisqu'il s'agit d'une dette future d'impôt.

Les impôts différés actifs, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.

L'actualisation est interdite

Les actifs et les passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt adoptés ou quasiment adoptés à la clôture.

Deloitte Audit
For Identification Pur

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

ACTIF CONSOLIDE AUX NORMES IAS/IFRS AU 31/12/2018

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2018	FTA 01.2018	31/12/2017
CAISSE ET BANQUES CENTRALES	4 216 583	4 453 638	4 453 638
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	-	-	4 946 809
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	2 366 033	440 448	49 747
-ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTIONS	1 977 841	49 747	49 747
-AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	388 192	390 701	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	-	-	-
INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	-	-	-
INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES	-	-	-
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES EC ET ASSIMILÉS AU COÛT AMORTI	4 019 442	4 317 190	4 318 602
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE ET ASSIMILÉS AU COÛT AMORTI	81 861 597	69 238 606	70 258 692
ÉCART DE RÉÉVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	-	-	-
TITRES AU COÛT AMORTI	3 556 468	4 502 118	-
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS	1 518 049	525 782	525 782
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 587 886	1 623 724	1 186 820
COMPTE DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	706 461	538 058	538 058
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	-	-	-
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	190 697	475 799	475 799
IMMEUBLES DE PLACEMENT	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 847 907	1 737 203	1 737 203
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	429 671	363 388	363 388
ÉCARTS D'ACQUISITION	252 005	61 248	61 248
COMPTE NON MAPPÉS ACTIF	-	-	-
TOTAL ACTIF	102 552 798	88 277 203	88 915 786

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Deloitte Audit
For Identification Only

PASSIF CONSOLIDÉ AUX NORMES IAS/IFRS AU 31/12/2018

En milliers de DH

PASSIF	31/12/2018	FTA 01.2018	31/12/2017
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	16 315	4 730	4 730
PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	16 315	4 730	4 730
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	-	-	-
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	-	-	-
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	3 359 529	4 189 162	4 189 162
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	64 098 520	62 142 708	62 142 708
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	12 275 970	4 659 747	4 659 747
ECART DE RÉÉVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	-	-	-
PASSIFS D'IMPÔT EXIGIBLE	1 108 870	1 293 314	1 293 314
PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	476 716	259 907	278 875
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES PASSIFS	4 559 117	1 273 861	1 273 861
DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	-	-	-
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	-	-	-
PROVISIONS	970 985	850 259	693 660
SUBVENTIONS ET FONDS ASSIMILÉS	-	-	-
DETTES SUBORDONNÉES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	4 104 449	3 392 342	3 392 342
CAPITAUX PROPRES	11 582 326	10 211 173	10 987 388
CAPITAL ET RÉSERVES LIÉES	9 211 560	8 737 321	8 737 321
RÉSERVES CONSOLIDÉES	1 224 131	1 473 852	1 213 837
PART DU GROUPE	545 031	1 366 163	1 106 130
PART DES MINORITAIRES	679 101	107 689	107 708
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	-	-	65 407
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	0	-	-
PART DU GROUPE	0	-	-
PART DES MINORITAIRES	0	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 146 634	-	972 866
PART DU GROUPE	1 092 171	-	970 823
PART DES MINORITAIRES	54 463	-	2 043
COMPTES NON MAPPÉS PASSIF	-	-	-
TOTAL PASSIF	102 552 798	88 277 203	88 915 786

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Deloitte Audit
For Identification On!

Comptes Résultat	31/12/2018	31/12/2017
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	4 716 307	4 014 390
INTERÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	- 1 150 138	- 909 055
MARGE D'INTÉRÊT	3 566 169	3 105 335
+ COMMISSIONS (PRODUITS)	1 415 527	1 127 098
+ COMMISSIONS (CHARGES)	- 331 639	- 193 697
MARGE SUR COMMISSIONS	1 083 888	933 401
+/- GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DES COUVERTURES DE POSITION NETTE	-	-
+/- GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE A LA VENTE	-	45 866
+/- GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	55 964	16 709
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS/PASSIFS DE TRANSACTION	29 941	-
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS/PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	26 023	-
+/- GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	-	-
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	-	-
RÉMUNÉRATION DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (DIVIDENDES)	-	-
+/- GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	2 081	-
+/- GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DU RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI EN ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VA	-	-
+/- GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DU RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES EN ACTIFS	-	-
+/- PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	-	-
+ PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS	101 514	33 685
- CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	- 79 429	- 38 628
PRODUIT NET BANCAIRE	4 730 188	4 096 369
- CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	- 2 150 371	- 1 278 391
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	- 210 317	- 180 679
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 369 500	2 037 299
- COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT	- 628 608	- 600 437
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 740 892	1 436 861
+/- QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	29 357	49 055
+/- GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	42 141	30 355
+/- VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION	-	-
RESULTAT AVANT IMPÔTS	1 812 390	1 516 272
- IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	- 665 755	- 543 406
+/- RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	-	-
RÉSULTAT NET	1 146 634	972 866
INTÉRÊTS MINORITAIRES (OU PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE)	- 54 462	- 2 043
COMPTES NON MAPPÉS RÉSULTAT	-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 092 172	970 823

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Deloitte Audit
For Identification Only

Evolution du capital et des résultats par action

En milliers de DH

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Capital appelé	2 050 000	2 050 000	2 050 000
Nombre d'actions	20 500	20 500	20 500
Résultat part du groupe	849 126	970 823	1 092 172
Résultat par action (KMAD)	41	47	53

Deloitte Audit
For identification Only

ROC GRANT THORNTON
ROC GRANT THORNTON
OUR IDENTIFICATION

Commissions nettes

En milliers de DH

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	1 204 164	- 331 639	872 526
avec les établissements de crédit			
avec la clientèle	538 927	- 61 284	477 643
Sur titres	33 288	- 5 420	27 868
De change	631 949	- 264 935	367 015
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			
Prestation de services bancaires et financiers	211 363		211 363
produits nets de gestion d'OPCVM	11 283		11 283
produits nets sur moyen de paiement	145 571		145 571
assurance	3 417		3 417
autres	51 092		51 092
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	1 415 527	- 331 639	1 083 888

JAROC GRANT THORNTON
YOUR IDENTIFICATION

Deloitte Audit
For Identification Only

Dettes envers les Etablissements de Crédit et Assimilés

En milliers de DH

	31/12/2018	31/12/2017
Comptes à vue	259 252	790 803
Emprunts	3 100 277	3 398 359
Opérations de pension		
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	3 359 529	4 189 162

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Deloitte Audit
For Identification Only

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

31/12/2018	31/12/2017	Comptes ordinaires créditeurs	43 565 786	Comptes à terme	5 957 973	Comptes d'épargne à taux administré	9 713 568	Bons de caisse	2 286 680	Opérations de pension	500 095	TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	64 098 520	62 142 708

En milliers de DH

Dettes envers la clientèle

Impôts courants et différés

En milliers de DH

IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	31/12/2018	FTA 01.2018	31/12/2017
Actifs d'impôts courants	1 518 049	525 782	525 782
Actifs d'impôts différés	1 587 886	1 623 724	1 186 820
Actifs d'impôts courants et différés	3 105 935	2 149 506	1 712 603
Passifs d'impôt exigible	1 108 870	1 293 314	1 293 314
Passifs d'impôt différé	476 716	259 907	278 875
Passifs d'impôts courants et différés	1 585 586	1 553 221	1 572 189

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Deloitte Audit
For Identification Only

For Identification Only
Deloitte Audit

EDWARD GRANT THORNTON
FOR IDENTIFICATION

Dotations aux provisions	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 892 970	690 968
bucket 1	51 043	-
bucket 2	5 029	-
bucket 3	1 764 898	-
Provisions en engagements par signature	120 947	130 038
bucket 1	6 669	-
bucket 2	3 531	-
bucket 3	110 747	-
Autres provisions pour risques et charges	50 286	9 820
bucket 1	6 364	-
bucket 2	216 581	-
bucket 3	1 476 064	-
Reprises de provisions en engagements par signature	113 350	114 307
bucket 1	6 364	-
bucket 2	216 581	-
bucket 3	1 476 064	-
Reprises de provisions en engagements par signature	113 350	114 307
bucket 1	6 364	-
bucket 2	216 581	-
bucket 3	1 476 064	-
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	1 699 009	26 159
bucket 1	6 364	-
bucket 2	216 581	-
bucket 3	1 476 064	-
Reprises de provisions en engagements par signature	113 350	114 307
bucket 1	6 364	-
bucket 2	216 581	-
bucket 3	1 476 064	-
Reprises de provisions pour risques et charges	40 234	11 037
bucket 1	5 395	-
bucket 2	107 955	-
bucket 3	107 955	-
Reprise des autres provisions pour risques et charges	40 234	11 037
bucket 1	5 395	-
bucket 2	107 955	-
bucket 3	107 955	-
Variaition des provisions	364 655	60 972
bucket 1	45 349	-
bucket 2	35 248	-
bucket 3	331 267	-
Perces sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	35 248	45 349
bucket 1	32 559	-
bucket 2	44 290	20 577
bucket 3	42 430	3 641
Autres pertes	-	600 437
COÛT DU RISQUE	-	-

En milliers de DH

Cout du risque

POUR IDENTIFICATION
RIDAROC GRANT THORNTON

Resultat avant impôt	31/12/2018	31/12/2017
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers corporels et incorporels	6 290	2 366
+/- dotations nettes aux amortissements des actifs financiers corporels et incorporels	177 202	560 231
+/- quote-part de résultat liéé aux sociétés mises en équivalence	29 357	49 055
+/- perte nette/gain net des activités d'investissement	18 212	2 447
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	41 554	30 091
+/- autres mouvements	519 046	1 242 172
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	2 143 693	1 242 48
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	2 253 608	699 198
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	28 985	500 498
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	2 192 508	1 033 368
Flux net de trésorerie générée par l'activité opérationnelle	86 101	3 204 945
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnel	-	-
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	285 177	223 976
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	1 036 845	188 513
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	244 495	213 748
+/- autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	712 111	4 961
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	467 616	208 787
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	5 348	-
Impact cash de la P13 et changement de méthode	-	17 855
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 628 627	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	4 523 675	5 972 199
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	6 152 302	996 961
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 935 719	70 037
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	4 216 583	4 453 638
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	9 037	-
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	4 453 638	4 975 238
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 152 302	4 523 675
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	1 628 627	-
Variation de la trésorerie nette	-	1 448 524

En millions de DH

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31/12/2018

Deloitte Audit
FOR IDENTIFICATION ONLY
PURPOSE IDENTIFICATION
PURPOSE GRANT THORNTON

	31/12/2018	31/12/2017	En milliers de DH
Engagements de garantie données	5 026 636	5 137 457	
D'ordre des établissements de crédit	9 626 647	10 038 112	
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Total des engagements de garantie données	14 653 284	15 175 569	
Engagements de garantie régus	9 870 710	5 730 021	
des établissements de crédit	3 557 743	2 009 730	
Total des engagements de garantie régus	13 428 453	7 739 751	

	31/12/2018	31/12/2017	En milliers de DH
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS			
Aux établissements de crédit	4 961 923	3 762 195	
Ouverture de crédit	3 762 195	3 762 195	
Autres engagements en faveur de la clientèle			
Total des engagements de financement données	4 961 923	3 762 195	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS RECUS			
des établissements de crédit	1 932 605	1 118 850	
de la clientèle			
Total des engagements de financement régus	1 932 605	1 118 850	

Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers de DH

	31/12/2018		31/12/2017	
VBC	Cumul des amortissements et pertes de valeur	VNC	Cumul des amortissements et pertes de valeur	VNC
Terrains et constructions				
Equip. mobilier, installation	1 735 713	-	670 578	1 065 135
Biens mobiliers donnés en location	1 732 297	-	1 258 167	474 130
Autres immobilisations				1 508 973
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				-
Logiciels informatiques acquis	3 776 652	-	1 928 745	1 847 907
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	976 650	-	821 362	155 287
Autres immobilisations incorporelles	274 383	-	274 383	248 612
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 251 033	-	821 362	429 671
TOTAL IMMobilisations	5 027 685	-	2 750 107	2 277 578
				4 399 713
				-
				2 299 122
				2 100 591

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Deloitte Audit
For Identification Only

Information sectorielle au 31/12/2018

en milliers de dhs

	Banque de détail et de financement	Leasing	Total
MARGE D'INTÉRÊT	3 225 599	340 570	3 566 169
MARGE SUR COMMISSIONS	1 084 563	-	1 083 888
PRODUIT NET BANCAIRE	4 388 572	341 616	4 730 188
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 085 990	283 510	2 369 500
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 486 849	254 043	1 740 892
RÉSULTAT NET	929 133	217 501	1 146 634
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	874 671	217 501	1 092 172

MAROC GRANT THORNTON
OUR IDENTIFICATION

Deloitte Audit
For Identification Only

Marge d'intérêts

En milliers de DH

	31/12/2018		31/12/2017	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
	NET	NET	NET	NET
Opérations avec la clientèle	4 550 184	615 321	3 934 863	3 802 548
Comptes et prêts/emprunts	4 033 496	604 310	3 429 186	3 419 311
Opérations de pensions	98	4 019	-	3 921
Opérations de location-financement	516 590	6 992	509 598	383 142
Opérations interbancaires	166 123	534 817	-	388 694
Comptes et prêts/emprunts	55 040	522 116	-	487 076
Opérations de pensions	111 083	12 701	98 382	127 078
Emprunts émis par le groupe				
Instruments de couverture de résultats futurs				
Portefeuille de transactions				
Titres à revenu fixe				
Opérations de pensions				
Prêts/emprunts				
Dettes représentées par un titre				
Actifs disponibles à la vente				
Actifs détenus jusqu'à échéance				
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	4 716 307	1 150 138	3 566 169	4 014 390
			909 055	3 105 335

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Deloitte Audit
Only
For Identification

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers de DH)

	31/12/2018	FTA 2018.01	31/12/2017
Comptes ordinaires	7 436 492	7 451 222	7 451 222
Prêts consentis à la clientèle	72 636 446	63 702 495	63 702 495
Opérations de pension			
Opérations de location-financement	11 910 769	7 168 675	7 168 675
TOTAL DES PRETS CONSENTEIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIACTION	91 983 707	78 322 391	78 322 391
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	- 10 122 110	- 9 083 785	- 8 063 700
Bucket -1-	- 755 925	- 660 379	
Bucket -2-	- 421 127	- 610 037	
Bucket -3-	- 8 945 057	- 7 813 370	- 8 063 700
TOTAL DES PRETS CONSENTEIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIACTION	81 861 597	69 238 606	70 258 692

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Deloitte Audit
For Identification Only

Provisions pour risques et charges

	31/12/2017	FTA 01/2018	Dotation	Reprise disponible	Reprise utilisée	Autres variations	En milliers de DH 31/12/2018
Provisions pour engagement par signature	305 384	461 983	99 071	- 91 474	-	43	469 623
Bucket 1		94 625	6 669				101 294
Bucket 2		61 974	3 531	- 5 395		44	60 154
Bucket 3	305 384	305 384	88 871	- 86 079		1	308 175
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	322 476	322 476	56 224	- 19 728		43 093	402 065
Autres provisions pour risques et charges	65 800	65 800	34 312	- 15 782	- 5 704	20 671	99 297
Provisions pour risques et charges	693 660	850 259	189 607	- 126 984	- 5 704	63 807	970 985

Deloitte Audit
For Identification Only

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

ECARTS D'ACQUISITION AU 31/12/2018

En milliers de DH

Valeur brute comptable en début de période	227 226
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	- 165 978
Valeur nette comptable en début de période	61 248
Acquisitions	252 005
Cessions	
Dépréciations comptabilisées pendant la période	
Écarts de conversion	
Filiales précédemment mises en équivalence	- 79 031
Autres mouvements	17 783
Valeur brute comptable en fin de période	400 200
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	- 148 195
Valeur nette comptable en fin de période	252 005

*Deloitte Audit
For Identification Only*

 FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés

	31/12/2018	FTA 2018,01	31/12/2017	En millions de DH
Comptes à vue	2 194 922	860 757	860 757	
Prêts	1 829 694	2 657 883	2 657 883	
Opérations de pension		799 962	799 962	
TOTAL DES PRÊTS CONSENTEIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	4 024 616	4 318 602	4 318 602	
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-	5 174	-	1 412
bucket -1-	-	5 174	-	1 412
bucket -2				
bucket -3-				
TOTAL DES PRÊTS CONSENTEIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	4 019 442	4 317 190	4 318 602	

Deloitte Audit
For Identification Only

DA ROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

TITRES AU COÛT AMORTI

(en milliers de DH)

	31/12/2018	FTA 2018.01
Effets publics et valeurs assimilées	3 527 573	4 461 520
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 753	52 749
Titres subordonnés		
TOTAL TITRES AU COÛT AMORTI AVANT DÉPRECIATION	3 562 326	4 514 269
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-	5 858
bucket -1-	-	-
bucket -2-		5 858
bucket -3-		-
TOTAL TITRES AU COÛT AMORTI NET DES DÉPRECIATIONS	3 556 468	4 502 118

Deloitte Audit

For Identification Only

 FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

AUTRES ACTIFS FINANCIERS À LA JV PAR RÉSULTAT

(en milliers de DH)

	31/12/2018	FTA 2018.01
Actions et autres titres à revenu variable	59 747	147 483
Titres de participation non consolidés	328 445	243 218
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	388 192	390 701

Deloitte Audit
For identification Only

*FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION*

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers de DH

	31/12/2018			31/12/2017		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres de créance négociables						
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	1 901 492	0	1 901 492			
Autres titres de créances négociables						
Obligations						
Obligations d'Etat Autres obligations						
Actions et autres titres à revenu variable	388192	0	388192			
Opérations de pension						
Prêts						
aux établissements de crédit						
à la clientèle entreprises						
à la clientèle particuliers						
Instruments financiers dérivés de transaction						
Instruments dérivés de cours de change	76 349	-	76 349	49 747	-	49 747
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
Total des actifs financiers en valeur de marché par résultat	2 366 033	0	2 366 033	49 747	-	49 747
donc titres prêtés						
hors actions et autres titres à revenu variable						

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers de DH

	31/12/2018			31/12/2017		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts						
Etablissements de crédit						
clientèle entreprises						
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transaction						
Instruments dérivés de cours de change	16 315	-	16 315	4 730	-	4 730
Instruments dérivés de taux d'intérêt						
Instruments dérivés sur actions						
Instruments dérivés de crédit						
Autres instruments dérivés						
Total des passifs financiers en valeur de marché par résultat	16 315	-	16 315	4 730	-	4 730

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Deloitte Audit
For Identification Only

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserve liées au capital	Réserve et résultat consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres clôture : 31/12/2017	2 050 000	6 687 321	2 076 953	65 407	10 879 681	107 708	10 987 388
Annulation de la réévaluation des actifs reclassés vers le coût amorti			-	41 863	-	41 863	-
Impacts liés à l'application des principes IFRS 9 - Phase 2 pour le calcul des dépréciations			- 1 190 195	-	-	28	- 1 190 223
Instrument de capitaux propres reclassés de AFS en juste valeur par résultat			58 568	58 568	0	0	-
Impacts liés aux impôts courants et différés			420 836	35 025	455 861	11	455 871
Capitaux propres clôture : 01/01/2018 FTA	2 050 000	6 687 321	1 366 162	0	10 103 483	107 690	10 211 173
Opération sur capital		474 239	- 474 239	-	-	-	-
Dividendes	-	-	287 000	-	287 000	1 601	- 288 501
Résultat de l'exercice	-	-	1 092 172	-	1 092 172	54 462	1 146 634
Divers opérations sur capitaux propres	-	-	156 382	-	156 382	30 888	125 494
Variation de périmètre	-	-	216 275	-	216 275	603 900	387 626
Capitaux propres clôture : 31/12/2018	2 050 000	7 161 560	1 637 202	0	10 848 762	733 563	11 582 326

Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

En milliers de DH

	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	-	-
Comptes d'encaissement		
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	92 389	201 718
Autres débiteurs et actifs divers	614 072	336 339
Total des comptes de régularisation et actifs divers	706 461	538 058
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	89	
Comptes d'encaissement		
charges à payer et produits constatés d'avance	1 159 560	860 192
Autres créditeurs et passifs divers	3 399 468	413 669
Total des comptes de régularisation et passifs divers	4 559 117	1 273 861

*FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION*

Deloitte Audit
For Identification Only

Participations dans les entreprises mises en équivalence

En milliers de DH

	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total Bilan	Revenu (PNB ou CA)	Quote-part de résultat dans les sociétés MEE
Sociétés financières					
Sociétés non financières	190 697				29 357
Autres					
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés MEE	190 697	-	-	-	29 357

Deloitte Audit
For Identification Only

 FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

En milliers de DH

	31/12/2018	31/12/2017
Autres dettes représentées par un titre	12 275 970	4 659 747
titres de créances négociables	12 113 736	4 495 973
emprunts obligataires	162 234	163 774
Dettes subordonnées	4 104 449	3 392 342
emprunt subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Total	16 380 419	8 052 089

Deloitte Audit
For Identification Only

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

ECARTS D'ACQUISITION

En milliers de DH

	31/12/2018	31/12/2017
Valeur brute comptable en début de période	227 226	61 248
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	- 165 978	
Valeur nette comptable en début de période	61 248	61 248
Acquisitions	172 974	
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements	17 783	
Valeur brute comptable en fin de période	400 200	61 248
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	- 148 195	
Valeur nette comptable en fin de période	252 005	61 248

Deloitte Audit
For Identification Only

Gains et pertes nettes sur instruments financiers à la JV par résultat

En milliers de DH

	31/12/2018		31/12/2017	
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché
Titres à revenu fixe	36 770	-	36 770	3 594
Titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	-	5 001	-	5 001
Opérations de pension	-	-	13 115	-
Prêts	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-
Réévaluation des positions de change	-	-	-	-
Total	31 769	-	31 769	16 709

Deloitte Audit
For Identification Only

*FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION*

Produits et charges des autres activités

En milliers de DH

	31/12/2018		31/12/2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits nets de l'assurance		-		-
Produits nets des immeubles de placement		-		-
Produits nets des immobilisations en location simple	1 623	-	1 623	1 573
Produits nets de l'activité de promotion immobilière		-		-
Autres produits	99 891	-	79 429	20 462
Total	101 514	-	79 429	22 085
			33 685	-
			38 628	-
			4 943	-

Deloitte Audit

For identification only

*EDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION*

Gains et pertes nettes sur les autres actifs

En milliers de DH

	31/12/2018	31/12/2017
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Plus-value de cession	9 717	30 355
Moins-value de cession		
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	9 717	30 355

Deloitte Audit
For Identification Only

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

FOR IDENTIFICATION
ONLY
PACIFIC GRANT THORNTON

Deloitte Audit
For Identification Only

Parties liées	Relation entre les sociétés consolidées du groupe	Actif	Prêts, avances et titres	Greffes ordinaires	Prêts	Titres	Total	Passif	Depôts	Comptes ordinaires	Autres emprunts	Dettes représentées par un titre	Passif divers	Total	Engagements de financement et de garantie	Engagements donnés	Engagements régus	Autres
En milliers de DH	En milliers de DH	En milliers de DH	En milliers de DH	En milliers de DH	En milliers de DH	En milliers de DH	En milliers de DH	En milliers de DH	En milliers de DH	En milliers de DH	En milliers de DH	En milliers de DH	En milliers de DH	En milliers de DH	En milliers de DH	En milliers de DH	En milliers de DH	En milliers de DH
		Entreprises consolidées par intégration droit international	Entreprises consolidées par intégration équivalente	Entreprises consolidées par intégration globe														
		Entreprises consolidées par intégration droit international	Entreprises consolidées par intégration équivalente	Entreprises consolidées par intégration globe														
		Autres																
		2 825																
		Loyers régus																
		Présentations de services régus																
		Présentations de services donnés																
		459																
		Commissions (charges)																
		19 062																
		186 444																
		185 681																
		Intérêts et charges assimilées																
		Commissions (produits)																
		459																
		Commissions (charges)																
		19 062																
		186 444																
		Intérêts et charges assimilées																
		Entreprises consolidées par intégration équivalente																
		Entreprises consolidées par intégration globe																
		Autres																
		35 823																

Relation entre les sociétés consolidées du groupe

Parties liées

Charges générales d'exploitation

En milliers de DH

	31/12/2018	31/12/2017
Charges de personnel	- 1 224 081	- 1 056 348
Impôts et taxes	- 50 997	- 52 262
Charges externes	- 863 137	- 749 592
Autres charges générales d'exploitation	- 12 156	- 20 189
Dotation aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	- 210 317	- 180 678
Charges générales d'exploitation	- 2 360 688	- 2 059 069

Deloitte Audit
FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION
For Identification Only

Immeubles de placement

En milliers de DH

	31/12/2017	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute							
Amortissements et provisions				NEANT			
Valeur nette au bilan							

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Deloitte Audit
For Identification Only

Répartition des créances, engagements et dépréciations par Bucket sous IFRS9 au 31/12/2018

Créances et Engagements	Dépréciations		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	4 024 616		5 174
Prêts et créances sur la clientèle et assimilées au coût amorti	77 481 444	2 269 240	12 233 022
Titres de dettes au coût amorti	3 562 326		5 858
Engagements Hors Bilan	20 436 418	617 723	682 460
	101 294	101 294	60 154
			308 175

- *Bucket 1 : Encours Sains
- *Bucket 2 : Encours sensibles
- *Bucket 3 : Encours en défaut

Deloitte Audit
For Identification Only

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Répartition des créances, engagements et dépréciations par Bucket sous IFRS9 au 31/12/2018

Créances et Engagements	Dépréciations				
Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilées au coût amorti	4 024 616		5 174		
Prêts et créances sur la clientèle et assimilées au coût amorti	77 481 444	2 269 240	12 233 022	755 925	421 127
Titres de dettes au coût amorti	3 562 326			5 858	
Engagements Hors Bilan	20 436 418	617 723	682 460	101 294	60 154
			308 175		

*Bucket 1 : Encours Sains

*Bucket 2 : Encours sensibles

*Bucket 3 : Encours en défaut

Deloitte Audit
For Identification Only

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

- Donner périodiquement son avis sur l'organisation et le fonctionnement du contrôle interne (périodique et permanent) de la banque et proposer au conseil de surveillance les adaptations pertinentes.
- Examiner les travaux du Contrôle Permanent : Ce Comité a pour mission de :

Le Comité d'audit et des comités est responsable de la surveillance et de l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de Contrôle Permanent et de Contrôle Périodique.

Attributions :

- Secrétaire : Le Secrétaire du Directoire
- Periodicité : Au moins deux fois par an
- Membre : Un membre indépendant, Président du comité
- Deux membres du Conseil de Surveillance
- Y prennent également part les auditeurs extrêmes.

Membres :

⇒ Comité d'audit

D.2- Comités techniques

⇒ Se référer au rapport du CPROC sur le contrôle interne

D.1- Contrôle interne

D- Informations sur le système de gestion des risques

- Examiner les travaux du Contrôle Périodique :
 - ❖ Appréciation du plan d'audit annuel en s'assurant que la méthodologie d'élaboration permette une détection et une couverture adéquates des zones de risques et proposition au Conseil de Surveillance pour validation
 - ❖ Suivi des moyens et de la réalisation du plan d'audit interne
 - ❖ Examen des synthèses des missions achevées depuis le dernier comité et des plans d'actions proposés
 - ❖ Suivi de la mise en œuvre, selon les échéances fixées, des préconisations du contrôle périodique

Autres sujets entrant dans la mission du comité :

- Examiner les synthèses des missions externes (régulateur...) ainsi que les préconisations effectuées et les plans de mise en œuvre.
- Examiner les risques structurels de la banque (liquidité et refinancement, risque de taux).
- Proposer au conseil de surveillance la nomination des commissaires aux comptes.
- Examiner, via la présentation des commissaires aux comptes, le projet d'arrêté des comptes et les conditions de leur établissement (principes, méthodes), les réserves éventuelles.
- Examiner le dispositif de traitement des réclamations, l'évolution de celles-ci et les actions correctrices mises en place
- Procéder, annuellement, à une auto-évaluation du fonctionnement du comité et ce, selon une grille formalisée couvrant l'ensemble de ses composantes (composition, réunions, fréquence,...)

L'un des membres du Comité d'Audit présente une synthèse des travaux au Conseil de surveillance. Il rend compte des anomalies relevées au Conseil et se prononce sur la pertinence des mesures correctives retenues.

➤ Comité des risques

Membres :

- Un membre du Conseil de Surveillance, Président du comité
- Le Président du Conseil de Surveillance
- Un représentant de la Société Générale, membre du Conseil de Surveillance

Secrétaire : Le Directeur du Contrôle des Risques.

Périoricité : Semestrielle

Attributions :

Ce Comité a pour mission de :

- Analyser périodiquement l'organisation et le fonctionnement de la filière risques de la banque.
- Valider les orientations de la politique de crédit de la banque.

- Examiner le portefeuille d'engagements :
 - ❖ Analyse du portefeuille de Risques Souverains et de Crédits Retail et non Retail,
 - ❖ Suivi et évolution des plus importantes expositions de la banque,
 - ❖ Suivi des engagements irréguliers,
 - ❖ Suivi des principaux risques sensibles,
 - ❖ Suivi des engagements Retail et non Retail en défaut,
 - ❖ Suivi et appréciation du niveau de provisionnement des contreparties ainsi que de l'efficacité du recouvrement,
- Analyser le Coût Net du Risque de la banque et son évolution au regard de la politique de crédit,
- Suivre le respect des seuils définis dans le cadre de l'appétit pour le risque et des ratios réglementaires (division des risques, concentration...)
- Établir un reporting spécifique au Conseil de Surveillance sur les risques encourus sur les apparentés et les parties liées (*en cas d'irrégularités*)
- Faire part au Conseil de Surveillance des résultats des stress tests

L'un des membres du Comité des Risques présente une synthèse des travaux au Conseil de Surveillance.

➤ Comité des Nominations et des Rémunérations

Membres :

- Le Vice-président du Conseil de Surveillance, Président du comité
- Président du Conseil de Surveillance
- Un membre indépendant

Périoricité : Annuelle

Attributions :

Le Comité des nominations et des rémunérations est en charge de conseiller et d'assister le conseil de surveillance dans le processus de nomination et de rémunération de ses membres de ceux du Directoire ainsi que des directeurs généraux adjoints de la banque. Ce comité est chargé notamment :

- D'évaluer annuellement la structure, la taille et la composition du conseil de surveillance et de soumettre des recommandations à ce dernier en vue de modifications éventuelles concernant la nomination ou la réélection de ses membres ;
- De proposer la désignation des membres du conseil de surveillance et des comités d'Audit et des Risques,

Deloitte Audit
For Identification Only

PwC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

- D'identifier et de soumettre au Conseil les situations de conflits d'intérêts qui émaneraient du processus de nomination.
- Fixer la rémunération du Président du Conseil de Surveillance
- Fixer la rémunération des principaux dirigeants de la banque (membres du directoire et directeurs généraux adjoints).
- Répartir l'enveloppe des jetons de présence, fixée par l'assemblée générale, entre les membres du conseil de surveillance en fonction de leur assiduité aux réunions.
- Proposer la liste des bénéficiaires de stock options.

Le comité est en charge également de :

- Examiner la politique générale d'évolution des rémunérations de la banque (au regard du contexte local) ainsi que les enveloppes de parts variables annuelles,
- Examiner les dispositifs d'intéressement à long terme (Epargne salariale...),
- Analyser périodiquement les autres avantages consentis au personnel (véhicules de fonction, personnel de maison, retraites complémentaires...)

A noter : dans le cas où ce comité doit traiter de la rémunération ou la nomination du Président du Conseil de Surveillance, ce dernier ne s'associe pas aux délibérations.

L'un des membres du Comité des nominations et des rémunérations présente une synthèse des travaux au Conseil de surveillance et se prononce sur la pertinence des mesures retenues.

D.2- Risque de crédit

➤ Politiques de crédit

Revues annuellement dans le cadre de l'exercice d'élaboration de l'appétit pour le risque de SGMA, Les politiques de crédit ont pour objectif de permettre un développement sain des engagements de la banque, basé sur une meilleure convergence entre les objectifs stratégiques et l'impératif d'une bonne maîtrise des risques.

Afin d'optimiser l'efficacité du processus décisionnel, toutes les entités de la SGMA impliquées dans ce processus doivent se soucier en permanence de la qualité des risques encourus et prendre toutes les mesures nécessaires pour les maîtriser conformément à cette politique de risque.

Les dossiers de crédits Retail peuvent être approuvés par la filière commerciale sans intervention de la filière risques dans le cadre de délégations de compétences octroyées par la filière commerciale et validées par la Direction des Risques, à condition que ces dossiers respectent scrupuleusement les règles consignées dans les politiques de crédits Retail détaillées par type de produit (PPI, PPC, PPO,

crédits expresso, etc.), et par type de contrepartie (particuliers, professionnels, MRE, etc.), préparées par la filière commerciale et validées par la Direction des Risques.

➤ Organisation

L'organisation de la filière Risque au sein du Groupe SGMA obéit aux principes généraux suivants:

- Indépendance de la filière Risque vis-à vis de la filière Commerciale : La filière Risque est indépendante hiérarchiquement de la filière Commerciale au siège et en région. Ce principe vise à assurer une gestion saine et transparente des risques en évitant la dilution des responsabilités et les conflits d'intérêts.
- Séparation entre l'octroi de crédit et la surveillance des risques : Les activités d'octroi de crédit et de surveillance des risques sont prises en charge par des entités distinctes.
- Séparation entre l'octroi de crédit et la production de crédit : Les activités d'octroi de crédit et de production de crédit sont prises en charge par des entités distinctes.

➤ Délégations de compétences

Afin d'accélérer les circuits de décision et de responsabiliser les équipes commerciales sur la prise et le suivi des risques, le Directoire accorde des délégations de compétences aux Directeurs Régionaux et responsables de filiales pour l'octroi de crédits.

Les délégations et sous-délégations de compétences sont régiees par les principes généraux suivants :

- Critères de définition des délégations de compétences : Les délégations de compétences sont établies en fonction de six critères : La notation interne, le marché, le type de garantie, la maturité, l'ancienneté de la relation et la qualité du déléataire.
- Les délégations de compétences sont nominatives : Elles sont accordées intuitu personae par le Directoire aux Directeurs Adjoints, responsables de filiales et d'activités, aux Délégués Régionaux et aux Directeurs Commerciaux Régionaux (Entreprises, Particuliers et professionnels). Ces délégations sont notifiées par lettres nominatives du Directoire à l'intérieur de limites maximales.
- Les délégations de compétences sont évolutives : Ces délégations de compétences ne sont pas définitives et peuvent être modifiées à tout moment en fonction du contexte et des performances des déléataires, voire supprimées en cas de manquement grave.
- Les délégations de compétences sont sujettes à sous-délégation : Les Délégués Régionaux sont eux-mêmes autorisés à sous-déléguer sous leur entière responsabilité, et ceci par écrit, suivant le modèle en vigueur, au maximum 50% de leurs propres délégations de compétences, à certains de leurs collaborateurs, aux Directeurs des Centres d'affaires, aux gérants d'agences ainsi qu'aux CCE, CCPRO et CCP. Ils ne peuvent cependant pas déléguer leurs limites d'arbitrage.

- RISQ est le dépositaire des délégations en vigueur : Les Directeurs Régionaux doivent communiquer à la Direction des Risques une copie des délégations accordées ainsi que des modifications qu'ils pourraient effectuer par la suite.
- Chaque délégation dûment acceptée par le déléataire doit être conservée chez les RRHL qui doivent en adresser copie à la Direction des risques.
- De la même manière, le Directeur des Risques accorde des délégations de compétences à ses collaborateurs (Adjoint, Responsable octroi, Directeur régional des Risques) sur une base intuitu personae. Ces délégations, qui sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte et de la performance des déléataires, peuvent également faire l'objet de sous-délégations. Ces délégations sont conservées au Secrétariat de la Direction des Risques.

➤ Octroi de crédit

L'activité d'octroi de crédit est régie par les principes généraux suivants :

- Qualité des dossiers de crédit : Les propositions de crédit initiées en agence doivent respecter les normes en vigueur en termes de forme (respect des canevas) et de contenu (documents à rattacher à la proposition de crédit). Les responsables commerciaux sont tenus de vérifier l'application de ces normes et, en signant les dossiers soumis pour validation à RISQ, s'engagent sur la qualité des contreparties ou des transactions proposées et d'une manière générale, valident l'intégralité des informations contenues dans la demande de crédit.
- Double validation Risque et Commerciale : Tout dossier de crédit Non Retail ou dossier Retail dérogeant à la politique d'octroi de la banque, doit être validé par au moins un décisionnaire de la filière Commerciale et au moins un décisionnaire de la filière Risque.
- Les dossiers de crédit doivent faire l'objet d'une revue a minima annuelle, y compris lorsque nos engagements sur un client ne comportent que des crédits à moyen terme. Cette revue doit intégrer une analyse fine des sûretés en place, dans le respect des principes d'évaluation et réévaluation retenus par la banque. Via des reportings spécifiques relatifs aux dossiers et notations échus, RISQ relance la ligne commerciale en cas de non renouvellement des dossiers à leur échéance administrative.
- Notation interne des contreparties Non Retail : Les contreparties Non Retail bénéficiaires de concours doivent faire l'objet d'une notation définie suivant les standards du groupe SG et périodiquement mise à jour. Celle-ci a pour but d'aider à la prise de décision, de permettre de suivre l'évolution de la qualité du risque sur la contrepartie, de déterminer l'étendue des délégations pour l'octroi de concours et d'apprécier la qualité des risques sur un portefeuille donné. Elle doit être mise à jour au minimum une fois par an et dès qu'un événement le justifie.
- Prise de décision : Toutes les décisions de crédit prises, quelle que soit l'autorité décisionnelle, doivent donner lieu à une notification écrite en explicitant les motifs éventuels de rejet.

- En cas d'avis défavorable de la filière Risque sur un dossier de crédit, ce dernier peut faire l'objet d'un arbitrage par la filière Commerciale dans le cadre de limites préalablement établies.
- Décision sur les crédits Retail : L'intervention de la filière Risque dans l'octroi des crédits Retail (principalement PPI et PPO), n'est pas requise dès lors que toutes les règles reprises dans les politiques de crédit proposées par la filière commerciale et validées par RISQ sont respectées. Tout écart par rapport auxdites règles implique le passage du dossier de crédit par la filière Risque au siège ou en région selon les délégations de compétence définies.
- Limites de décision : Tout agent du Groupe SGMA ne peut autoriser une transaction engendrant un risque de crédit que dans le cadre d'une délégation préalablement approuvée et notifiée par écrit.
- Prise de garanties : Le déblocage ou la mise en place de tous les dossiers de crédit est conditionné par le recueil des garanties réelles et usuelles prévues dans la notification de crédit ainsi que par la levée de l'ensemble des réserves. Toute dérogation à cette règle doit faire l'objet d'une validation par le Directoire et d'une information au Directeur des Risques.

D.4- Risques de marché

Les principes généraux relatifs aux risques de crédits et concernant l'organisation, la prise de décision, les limites et le suivi de portefeuilles sont applicables aussi aux risques de marché.

Ils s'appliquent aussi bien aux risques de contrepartie liés à des opérations de marché (RLI et CVAR) qu'aux risques de marché pris dans le cadre des activités de trading de la salle des marchés et aux risques pris dans le cadre de la gestion ALM de la banque. Ces risques sont suivis en premier niveau par la cellule MAC (Market Analysis Certification), qui effectue des reportings réguliers à la Direction des Risques et à la Direction Financière.

D.5- Risques global de taux d'intérêt

➤ Généralités

Les **Risques Structurels** concernent les risques de taux, de change et de liquidité du portefeuille bancaire.

Pour la gestion structurelle des risques de taux et de liquidité, la Banque adopte actuellement une approche statique (à production arrêtée du bilan) dans laquelle toutes les données sont mises à jour mensuellement et une approche dynamique pour le calcul de la MNI réglementaire projetée et la sensibilité de la MNI. La Banque recours à une modélisation des emplois et des ressources en s'appuyant sur :

- Le détail des contrats pour les produits échéances (en taux et en liquidité) ;

- Des règles d'écoulement pour les produits sans échéance.

La Banque dispose depuis 2017 d'un nouveau outil ALM (Fusion Risk de Misys) pour le calcul des gaps (ou impasses) de liquidité et de taux, le calcul de la sensibilité aux chocs de taux sous différents scénarios, la production de reporting périodiques, les simulations (stress-scénarios), et plus largement pour l'analyse des risques structurels.

SG Maroc mesure et gère ses risques ALM :

- Au niveau de la Banque (Société Générale Marocaine de Banques) ;
- Au niveau consolidé pour la maison mère (périmètre légèrement différent incluant SG TANGER OFF SHORE, SOGELEASE, SOGEFINANCEMENT, SOGECAPITAL GESTION, ATHENA COURTAGE et FONCIMMO).
- Au niveau consolidé vis-à-vis de la banque centrale (périmètre pour la maison mère et EQDOM)

➤ *Gouvernance*

❖ Une cellule ALM au sein de la Direction Financière :

Une Cellule ALM est rattachée à la Direction Financière de SG MAROC. Son rôle est d'identifier et de suivre les risques structurels et de proposer et mettre en œuvre des actions correctrices le cas échéant. Une politique formalisée en date du 30/06/2011 (transmise à BAM le 21/09/2011 et updaté le 09/01/2019) décrit et définit la stratégie et les modalités de gestion des risques de taux, de liquidité et de change de la Banque.

L'établissement des reporting de gestion des risques structurels est du ressort de cette Cellule ALM. L'analyse des reporting est présentée au Comité Financier, comité instauré par la Banque depuis mai 2004, dont le rôle est de définir et mettre en œuvre la stratégie à court et moyen-long termes de la Banque en matière de gestion globale du bilan (liquidité, taux et change).

❖ Les instances de gouvernance en matière de risques structurels

▪ Les Organes Internes

Le Comité d'Audit définit et valide les orientations d'Audit en matière de gestion des Risques Structurels. Il convient de noter que le Comité d'Audit est une émanation du Conseil de Surveillance de SG Maroc, auquel il rend compte périodiquement. A ce titre, le Comité d'Audit valide les limites de Risques Structurels de SG Maroc.

La mise en œuvre des orientations stratégiques et le respect des limites opérationnelles de suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité Financier de SG Maroc, et est rapporté à la maison-mère à travers des reporting trimestriels réguliers.

Un ensemble d'objectifs stratégiques et opérationnels a été fixé au Comité Financier :

- Optimiser le couple risque/rentabilité en fonction des évolutions du marché et de la stratégie clientèle ;
- Améliorer le coût de la collecte des ressources ;
- Prévoir et gérer les impasses de liquidité et de taux ;
- Optimiser la gestion du portefeuille de titres de placement ;
- Maîtriser les ratios de liquidité ;
- Développer la démarche de gestion Actif – Passif ;
- Sensibilité au risque de taux encadrée par un seuil d'alerte et une limite globale, par groupe de maturité (court terme, moyen terme, long terme), et par devises MAD et Aggregates (autres devises).

■ Les Organes Externes

Le risque structurel de taux fait également l'objet d'un reporting périodique à Bank Al Maghrib. Ce reporting spécifique est établi trimestriellement depuis décembre 2007 pour BAM selon un modèle défini par le régulateur. SG Maroc diffuse à BAM un reporting social et un reporting consolidé.

La maison-mère (Groupe Société Générale / DEVL) fixe pour ses implantations des niveaux de limites de risques de taux. Sensibilité encadrée respectivement par un seuil d'alerte/limite de :

- Encadrement de la Devise locale MAD (DEVLOC)
- Encadrement de la devise Aggregate qui intègre toutes les devises qui ne sont pas encadrées spécifiquement

Taux : nouvelles limites 2019 - M MAD												
S0708 - SG MAROCAINE DE BANQUES		+1	0	+10	+10	+10	-10	-10	-10	-10	NIRUP	NIRDW
		bp	bps	bps	bps	bps	bps	bps	bps	bps		
		s	CT	MT	LT	Global	CT	MT	LT	LT		
		Gl	ob	al								
DEVLOC	Seuils	-	3,0	-10,09	-17,91	4,78	-17,15	-10,09	-2,17	-25,07	-252,56	-171,16
	Limites	-	5,6	-12,59	-20,40	2,17	-19,75	-12,59	-4,78	-27,57	-335,16	-198,62
Aggregate	Seuils	-	7,6	-7,60	-7,60	-7,60	-7,60	-7,60	-7,60	-7,60	-247,90	-82,38

Deloitte Audit
For Identification Only

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION

Limites	9,4	4	-9,44	-9,44	-9,44	-9,44	-9,44	-9,44	-9,44	-309,87	-102,89
---------	-----	---	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	---------	---------

❖ Les Méthodologies employées par SG Maroc

Cette partie traite des méthodes relatives à la gestion des risques de taux et de liquidité telles que mises en œuvre par SG Maroc.

L'ensemble du bilan des différents périmètres d'analyse fait l'objet d'une gestion en termes de Risques Structurels. Ainsi, pour la modélisation des comptes de bilan, on adopte les méthodes suivantes :

- Comptes à vue (Comptes chèques/comptes courants créditeurs) : modèle statistique. Des back-testing sont régulièrement effectués (mise à jour du modèle Novembre 2018) ;
- Comptes sur carnets : modèle statistique ;
- Comptes à terme : détail du contrat ;
- Découverts (Comptes chèques/comptes courants débiteurs) de la clientèle: Modèle statistique
- Découverts (Comptes courants débiteurs) des Etablissements de Crédit : sur 12 mois ;
- Gestion propre (Capital, réserves, comptes de régularisation actifs et passifs, comptes de compensation, débiteurs et créditeurs divers, etc.) : Normes Groupe.

Pour la modélisation des *options cachées* :

- Renouvellement des DAT : un modèle est en cours de validation pour mise en place à l'arrêté de Juin 2019
- Remboursement anticipés et taux de passage au taux fixe : un modèle est en cours de calibration pour implémentation à l'arrêté de juillet 2019.

D.6- Risque global de taux d'intérêt

➤ *Le risque global de taux d'intérêt*

❖ Méthode d'évaluation et de surveillance du risque de taux d'intérêts

Cette méthode se base sur le calcul des gaps de taux fixe (tombées ressources à taux fixe moins tombées emplois à taux fixe) sur chaque maturité (1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an, 2 ans...20ans et plus de 20 ans). Ces gaps sont ensuite actualisés (calcul de leur VAN) en utilisant les taux de la courbe des BDT marché secondaire (à la date d'arrêté).

Le différentiel de cette VAN, calculée avec les taux actuels auxquels on applique une variation non plus de 1%, mais de 1 point de base (0.01%) multipliée par 10, permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux.

Le mode de calcul est enrichi par la prise en compte de l'effet coupon. Toutefois, l'approche

repose sur le calcul de la sensibilité d'une couverture parfaite du gap (et non pas sur le calcul de la sensibilité du gap généré par les tombées des postes de bilan et de hors bilan).

Par ailleurs, pour plus de précision, la translation de courbe est de 1 point de base (0.01%) et est ensuite multipliée par 10.

SG Maroc distingue la sensibilité CT (maturités inférieures à 1 an), la sensibilité MT (maturités entre 1 et 5 ans) et la sensibilité LT (maturités supérieures à 5 ans) par le Groupe SG :

Depuis mars 2010, ces bandes de maturités sont fixées de la sorte :

- Court terme : de [0 mois à 1 an].
- Moyen terme : [1 - 5 ans] contre [1-7ans] auparavant.
- Long terme : de [5 ans à l'infini] contre [7 ans à l'infini].

❖ Observations sur les limites de Risque Structurel de taux

Seuils d'alerte et limites fixés en matière de risque de taux d'intérêts global et modalités de leurs révisions :

- Le seuil d'alerte (resp. limite) Groupe SG et SG MAROC de la sensibilité du bilan aux variations des taux est fixée à 0.3 MEUR – équiv. à 3 MMAD (resp. 1.6 MEUR équiv. à 17 MMAD). Ces intervalles ont été notifiés par la maison mère (DEVL/ SG France) le 21/03/2019 (pour une entrée en application le 30/03/2019).
- Dépassement de limites : tout dépassement de limite doit faire l'objet d'explications et donner lieu à un plan d'actions correctif. A cet égard, l'exercice 2018-2019 a vu la mise en place d'un plan d'actions pour le respect des limites en MAD par SG Maroc et qui s'est traduit un mandat d'achat d'un portefeuille de BDT sur le MT/LT pour atténuer la sensibilité à la baisse des taux, étant donné que le gap de taux est excédentaire sur le MT/LT suite à une émission de 3000MMAD courant le premier trimestre 2019 pour couverture d'un gap de liquidité déficitaire sur le MT .

❖ Outils informatiques utilisés

La solution informatique utilisée pour l'ALM est le logiciel Fusion Risk – MiSys alimenté par des requêtes sur les systèmes métier Delta & KONDOR et aquarius (pour SG Maroc) Cassiope (Pour Sogelease), et données de gestions SG Tanger Off Shore.

La solution permet une grande flexibilité en termes de stress-scénarii, de gestion des maturités (time- bands), de gestion des périmètres d'analyse...

D.7- Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des événements internes ou externes, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevé. Ils sont inhérents à tous les produits, activités, procédures et systèmes de Société

Générale Maroc, et leur gestion fait donc partie intégrante des fonctions de management à tous les niveaux.

Tout en s'appuyant sur les expertises existantes, ce dispositif implique que le risque opérationnel soit considéré comme une catégorie de risque à part entière et fasse l'objet d'une identification et d'une évaluation spécifique, d'un suivi et d'un contrôle normalisés, débouchant sur des mesures de réduction de risque appropriées.

A ce titre, la Direction du Contrôle Permanent et des Risques Opérationnels a pour mission de piloter et de maintenir un dispositif de gestion des Risques Opérationnels conforme aux exigences internes et réglementaires. Aussi, les équipes en charge de la gestion du RO ont-elles pour missions essentielles de :

- ➔ Encadrer et structurer le dispositif d'analyse et de prévention des risques opérationnels et de lutte anti-fraude, à travers :
 - La mise en place d'une approche basée sur l'analyse des risques au sein de chaque entité ;
 - La mise à jour de la cartographie des risques opérationnels de la Banque ;
 - La définition, la mise en place et l'animation du dispositif de collecte des événements de risques opérationnels ;
 - La définition et la mise en place, en liaison avec les managers de directions opérationnelles, des KRI (Key Risk Indicators) prospectifs et proactifs ;
 - L'accompagnement des métiers dans le déploiement et l'animation d'un dispositif de lutte contre la fraude et la mise en place d'une cartographie des fraudes ;
- ➔ Gérer les risques opérationnels constatés / avérés. A ce titre, le Département Mesure RO a pour mission de :
 - Centraliser la collecte des événements de risques opérationnels : RO purs, RO liés à du risque de crédit (RORC) ou à du risque de marché (RORM) ;
 - S'assurer de leur déclaration au fil de l'eau ainsi que de leur exhaustivité en effectuant les recouplements nécessaires sur la base des rapports DIG et des remontées de la Supervision Managériale, et en entretenant une étroite concertation/coordination avec les Directions concernées, notamment la Direction des Risques, la Direction du Recouvrement, la Direction des Affaires Juridiques, la Direction des Systèmes d'Informations, la Direction des Moyens Généraux et la Direction Qualité.
- ➔ Animer le dispositif de prévention des risques opérationnels et de lutte anti-fraude, en :
 - Suivant les plans d'action d'atténuation des risques résultant de l'exercice RCSA ou des recommandations du contrôle périodique ;
 - Animant le dispositif des correspondants RO (synthèse des événements collectés sur la période, diffusion de bonnes pratiques, rappel des règles de collecte des événements) ;
 - Mettant en place et animant un dispositif de développement de la « Culture Risque » opérationnel auprès des collaborateurs (diffusion de bonnes pratiques, intervention terrain, formation/information des managers).

➔ Présentation du dispositif de mesure, de maîtrise et de suivi des risques opérationnels à l'échelle du Groupe

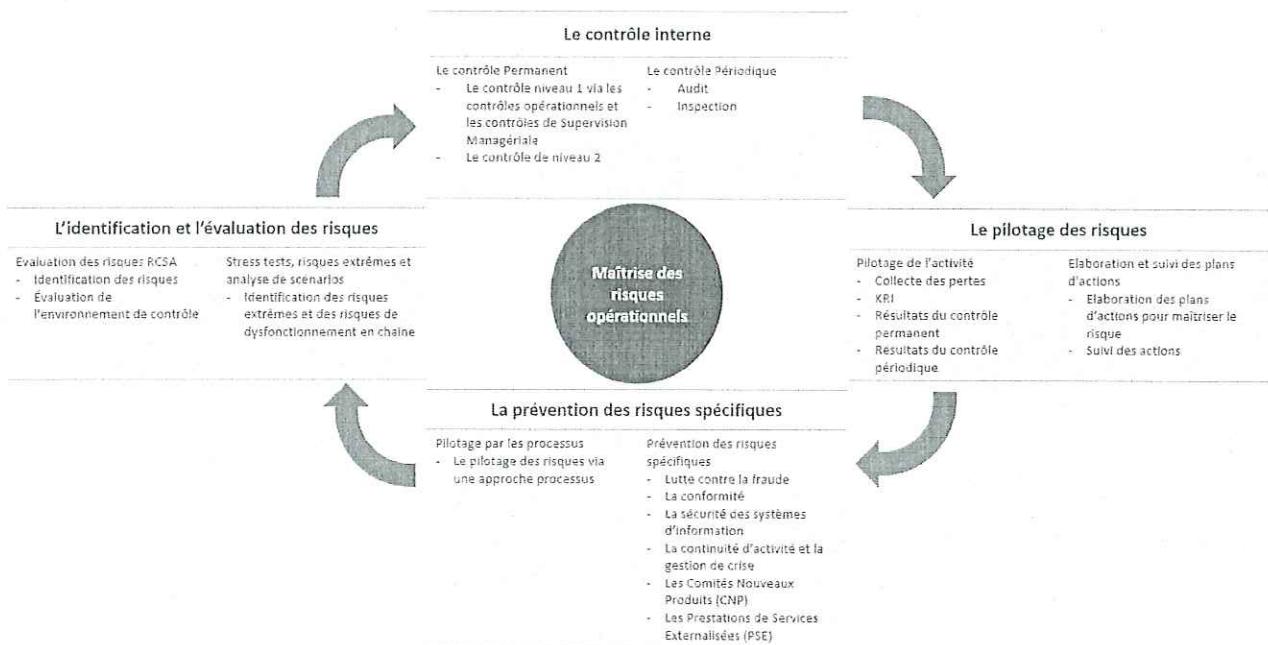
Société Générale Maroc met en œuvre et améliore en continu ses processus, ses outils de gestion et son infrastructure de contrôle pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels de l'ensemble des processus de la banque et des filiales. Ces dispositifs comprennent, entre autres, le suivi des pertes et incidents, la supervision managériale, les plans de continuité d'activité, les Comités nouveaux produits et des dispositifs spécifiques complémentaires pour la gestion des risques de non-conformité et de sécurité des systèmes d'informations.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels de Société Générale Maroc repose sur les principes suivants :

1. Le risque opérationnel constitue une catégorie de risque à part entière. À ce titre, il fait l'objet d'une identification et d'une évaluation spécifique, de dispositifs de prévention, d'un suivi et d'un contrôle normalisé, débouchant sur des mesures de réduction de risque appropriées.
2. Le risque opérationnel est inhérent à tous les produits, activités, procédures et systèmes de la Banque. Sa maîtrise fait partie intégrante des missions de l'ensemble des collaborateurs. Elle repose sur « Le cercle vertueux du processus de maîtrise du risque opérationnel ».
3. L'existence de processus de traitement sécurisés permettant l'atténuation de l'exposition aux risques opérationnels.
4. L'accompagnement et le renforcement de la culture risque de l'ensemble des acteurs.
5. La mise en place d'un dispositif de contrôle interne robuste et son renforcement régulier.
6. L'existence d'une gouvernance et des dispositifs dédiés. Ceux-ci doivent être coordonnés avec les dispositifs et la gouvernance existant sur les autres types de risques (crédit, marchés, liquidité, finance...) et s'intégrer dans le cadre de la gouvernance du Groupe.

Au travers de la mise en place du dispositif de gestion des risques opérationnels :

- ⌚ Les pertes opérationnelles avérées ainsi que les expositions aux risques opérationnels sont systématiquement remontées aux entités concernées et aux membres de directoire.
- ⌚ Le processus de gestion des risques opérationnels est soigneusement documenté tout en permettant d'assurer le respect des instructions, des procédures et des actions correctives se rapportant aux risques opérationnels élevés.
- ⌚ Les auditeurs internes et externes sont appelés à examiner périodiquement l'ensemble des composantes du dispositif mis en place.



➔ Axes de gestion des risques opérationnels

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels de Société Générale Maroc s'articule autour de 4 principaux axes, à savoir :

a. La collecte des pertes

La collecte des événements internes de risques opérationnels répond principalement à un objectif d'amélioration et de renforcement du dispositif de contrôle afin de réduire les occurrences de pertes provenant de la réalisation d'événements de risques opérationnels.

Ainsi, l'analyse, l'identification, et la surveillance des événements internes de RO sont fondamentales pour assurer une bonne maîtrise de l'exposition aux risques opérationnels de Société Générale Maroc. Collecter des données fiables et exhaustives permet de connaître et de suivre le coût de ses risques opérationnels liés soit aux défaillances opérationnelles, soit aux événements externes. L'analyse des causes de pertes permet d'identifier et de mettre en place les actions correctrices nécessaires et de limiter ainsi la récurrence de ces pertes.

Les données de pertes internes sont également utilisées pour nourrir les autres composantes du dispositif de maîtrise des risques opérationnels (bonne identification des risques dans le RCSA, adéquation des contrôles de supervision managériale, identification de KRI, chiffrage des analyses de scénarios et contrôle de la pertinence de ce chiffrage).

b. Les indicateurs clés de risque (ou KRI : Key Risk Indicators)

Un indicateur clé de risque (KRI) est une donnée objective et mesurable devant permettre d'évaluer un ou plusieurs risques clé et ainsi d'améliorer leur pilotage.

- 1) objective et mesurable signifie : quantifiable, facilement reproductible, documentée et auditable.
- 2) devant permettre d'évaluer (directement ou indirectement) un ou plusieurs risques clairement identifiés à partir du référentiel commun des Risques Opérationnels ou du Référentiel RCSA :

- Soit par catégorie ou sous-catégorie d'événement, représentant les manifestations concrètes possibles des Risques Opérationnels d'une entité ;
- Soit par facteur de risques : c'est à dire un élément de l'environnement et/ou de l'organisation qui contribue à la survenance d'un Risque Opérationnel. Il est lui-même rattaché à la ou les sous-catégories d'événement adéquates.

Le KRI a pour objectif d'alerter le management, aux différents niveaux de l'organisation de Société Générale Maroc, sur les activités porteuses de risques opérationnels. Il permet de suivre l'exposition aux Risques Opérationnels.

Le suivi régulier des KRI complète l'évaluation de l'exposition de la banque aux Risques Opérationnels, en apportant aux responsables d'entités :

- Une mesure quantitative et vérifiable du risque ;
- Une évaluation régulière des améliorations ou des détériorations du profil de risque intrinsèque ou résiduel ou de l'environnement de prévention et de contrôle, nécessitant une attention particulière, une action correctrice ou un plan d'action ;

La tendance exprimée par les KRI permet notamment d'alerter sur les sources de risque de pertes opérationnelles potentielles. En cas de KRI en alerte (*i.e. dépassement de seuil sur la période ou variation significative*), une analyse est faite et le cas échéant, des plans d'actions correctives sont définis, mis en œuvre et suivis par les entités.

c. L'auto évaluation des risques et des contrôles (ou RCSA)

Le RCSA (Risk & Control Self Assessment) est au cœur du dispositif de pilotage des risques opérationnels mis en place au niveau de Société Générale Maroc.

Cet exercice a pour but d'apprécier et d'évaluer l'exposition intrinsèque des activités aux risques opérationnels, de mesurer l'exposition aux risques résiduels et de proposer des améliorations des dispositifs de prévention et de protection. Il est piloté par la Direction CPRO qui décline la méthodologie RCSA du Groupe sur son périmètre, et qui organise des ateliers avec les métiers à couvrir, afin de :

- Identifier et évaluer les risques opérationnels intrinsèques auxquels chaque activité est exposée (*i.e. risques inhérents à la nature d'une activité, en faisant abstraction de ses dispositifs de prévention et de contrôle*) ;
- Evaluer la qualité des dispositifs de prévention et de contrôle en place permettant de réduire ces risques (existence et efficacité de ces dispositifs en termes de détection et de prévention des risques

- et/ou de leur capacité à en diminuer les impacts financiers) ;
- Identifier les vulnérabilités des dispositifs de prévention et de protection ;
- Mesurer l'exposition aux risques résiduels de chaque activité après prise en compte des dispositifs de prévention et de protection (hors couvertures d'assurance) ;
- Identifier et mettre en œuvre, le cas échéant, des plans d'actions correctrices ;
- Faciliter/accompagner la mise en place d'indicateurs clé de risque pertinents (KRI – Key Risk Indicators).

A l'issue des ateliers conduits, une consolidation est réalisée par la Direction CPRO afin de permettre notamment de :

- Synthétiser les risques intrinsèques majeurs et les risques résiduels au niveau de Société Générale Maroc et de ses filiales ;
- Identifier les plans d'actions qui viennent réduire ces risques majeurs ;
- Présenter au Management le profil de risque des entités évaluées.

d. Les Analyses de Scénario (AS)

Société Générale Maroc, en cohérence avec les règles du Groupe, modélise des scénarios de pertes opérationnelles à forte sévérité (stress-tests) afin d'en mesurer la probabilité de survenance et les impacts financiers. Ces analyses de scénario ont également pour objectif de définir les actions de prévention ou de diminution d'impact qui s'avèrent nécessaires pour se prémunir contre des risques à fréquence faible mais pouvant avoir des conséquences non négligeables pour les activités de la Banque.

Les Analyses de Scénarios sont déroulées chaque année et prennent en considération les situations les plus extrêmes et les plus défavorables.

Ainsi, l'analyse des pertes internes, le suivi régulier des KRI, l'exercice d'auto-évaluation des Risques et des Contrôles, ainsi que les Analyses de Scénario constituent un dispositif d'évaluation de l'exposition de la Banque aux risques opérationnels complet qui apporte une mesure quantitative et qualitative du risque.

Des plans d'actions correctifs et préventifs ont été dressés en couverture des principales zones de risques identifiées.

Deloitte Audit
For Identification Only

FIDAROC GRANT THORNTON
POUR IDENTIFICATION